



LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ



FORCEREPUBLICAINE



LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ

2 ans d'errance pour enfin intégrer que seules les entreprises, de la TPE aux grands groupes, constituent le moteur qui permettra de relancer la croissance et l'emploi.

2 ans de stigmatisation des chefs d'entreprise par le chef de l'Etat.

2 ans de matraquage fiscal sans précédent.

2 ans de perdus par ce gouvernement qui n'a engagé aucune des réformes structurelles qui s'imposent.

La situation est pourtant alarmante. La dernière année de plein emploi en France remonte à 1979⁽¹⁾. Depuis 35 ans, le pays subit un chômage de masse avec un taux moyen de près de 10% (5 millions de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues), dont un taux de chômage des jeunes de 24,2%.

Il est urgent de donner des perspectives d'avenir aux Français et en particulier aux jeunes générations. Cela passe par une **stratégie de compétitivité reposant sur des réformes structurelles** qui permettront à la France de **redévelopper un tissu économique dynamique, entrepreneurial et à forte valeur ajoutée**, seul garant à terme de croissance, de performance à l'exportation et de plein emploi.

La crise de l'emploi en France est liée à un droit du travail inadapté, inflexible et bridant la compétitivité de nos entreprises. Malgré des négociations sociales permanentes au cours de ces dernières décennies, il n'y a pas eu de changement permettant de faire reculer le chômage et cela en raison de l'absence de gains de compétitivité pour les entreprises. **Il faut donc enfin engager ces réformes structurelles que ni la gauche ni la droite n'ont eu le courage de mener à bien.**

Le pacte de responsabilité ne suffira pas à redresser la situation du pays. **Il faut massivement remobiliser la force de travail des Français et redonner des marges de manœuvre aux entreprises pour regagner en compétitivité** et sortir de la stagnation et du chômage de masse.

Pour gagner notre souveraineté et nos marges de manœuvre, il faut **rétablir l'équilibre des finances publiques et faire participer le secteur public à cette mobilisation nationale pour la compétitivité.** Si on prend en compte l'évolution tendancielle de la dépense publique, soit 20 à 25 Mds€ par an, **il faut viser davantage que les 50 Mds€ d'économies annoncées** par le gouvernement, dont le détail et les mesures

concrètes permettant de les réaliser restent d'ailleurs flous. Le levier des hausses d'impôt massives ayant été activé de façon excessive avec les résultats désastreux que nous savons, ne reste que le choix d'être plus ambitieux sur la réduction de la dépense publique. **C'est un effort considérable mais pas insurmontable** : l'Espagne et le Royaume Uni sont allés beaucoup plus loin et ont retrouvé le chemin de la croissance, ce qui n'est pas le cas de la France. Il ne s'agit donc pas de dissenter sur d'éventuels effets récessifs comme le fait la majorité actuelle : **c'est d'actions concrètes et de réformes structurelles dont la France a un besoin urgent.**

La politique des petits pas a montré ses limites. Il faut aujourd'hui changer de système, **proposer un New deal aux citoyens, aux entreprises et aux partenaires sociaux.** Mon projet est de mettre la France sur les rails de la croissance, en créant les conditions pour que les entreprises recommencent à investir et à embaucher. **Relever le défi de la compétitivité sans laquelle ni croissance, ni plein emploi ne sont possibles, passe par des réformes structurelles profondes** suivant huit axes :

1. Le temps de travail
2. Le droit du travail
3. Le dialogue social
4. Le triptyque formation, SMIC et indemnisation chômage
5. La baisse des charges et impôts pesant sur les entreprises et sur l'investissement
6. L'environnement des affaires
7. Le soutien à l'innovation
8. Le financement de l'économie

Il faut changer de méthode et **mobiliser chaque Français autour du thème de la compétitivité** : la meilleure protection sociale, ce n'est pas l'Etat, c'est la compétitivité et l'emploi !

1. TEMPS DE TRAVAIL : LEVER LE VERROU DES 35 HEURES AU SEIN DU SECTEUR MARCHAND ET FAIRE PASSER LA FONCTION PUBLIQUE À 39 HEURES

Dans cette période critique pour la France, renouer avec la croissance et l'emploi et résorber les déficits publics passe par un effort majeur de compétitivité et par une **remobilisation massive de la force de travail française simultanément dans le secteur privé et dans le secteur public, dans un souci d'équité.**

⁽¹⁾ Taux de chômage sous les 5%.



L'utopie des 35 heures, qui est restée une exception française, doit être abandonnée.

Pour le secteur marchand, lever le verrou des 35 heures par le biais d'accords d'entreprise

La suppression des 35 heures doit permettre d'encourager la flexibilité des horaires et de développer l'activité sans carcan juridique.

Propositions

- **Passer de 35h à 39h par le biais d'accords d'entreprise** qui définiront le seuil effectif de déclenchement des heures supplémentaires, l'annualisation ou la modulation du temps de travail et la compensation salariale éventuelle. L'accord collectif majoritaire s'imposera au contrat de travail dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés. Le passage à 39 heures dans la fonction publique donnera une indication du temps de travail cible et des modalités dont pourront s'inspirer les entreprises du secteur marchand dans leurs négociations. La loi fixera la seule durée maximum du travail hebdomadaire selon la norme européenne⁽²⁾, ce qui constitue en soi une incitation à négocier des accords d'entreprise. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, ces accords seront négociés au niveau de chaque branche.
- **Gagner un jour de travail annuel.** Les jours fériés du mois de mai représentent un manque à gagner d'environ deux milliards d'euros pour l'économie française et donc un frein à la croissance du pays.

Pour le secteur public, passage aux 39 heures

Le secteur public doit comme le secteur privé participer à l'effort de compétitivité du pays, qui passe aussi par la réduction du poids des dépenses publiques. Le passage aux 39 heures dans le secteur public montrera la voie aux négociations dans le secteur privé. Il faut accélérer la modernisation des fonctions publiques tout en améliorant la qualité du service. Cela passe par le temps de travail, le recentrage sur les missions cœur de service public, la mise en œuvre massive des nouvelles technologies ainsi que par l'amélioration de la performance de l'organisation et du fonctionnement de chaque administration.

Propositions

- **Augmenter le temps de travail de 35h à 39h.** Cette augmentation du temps de travail effectif sera mise en œuvre en un an. Une politique salariale de revalorisation sera mise en place dans le secteur public, en recyclant une partie des économies réalisées du fait des suppressions

d'emplois. Cette démarche permettra de réduire les effectifs dans la fonction publique, y compris dans la fonction publique territoriale⁽³⁾, avec un objectif de baisse de l'ordre de 10%, réalisé en plusieurs années. Pour faciliter cette évolution et l'adaptation des fonctions publiques, on simplifiera les conditions de recrutement des contractuels de façon à limiter les recrutements sous statut de fonctionnaire aux fonctions qui requièrent le recours à du personnel statutaire, qui seront limitativement identifiées⁽⁴⁾.

- **Réintroduire le jour de carence** dans la fonction publique dont la mise en œuvre avait permis de rapprocher le taux d'absentéisme du secteur public de celui du secteur privé⁽⁵⁾.

2. DROIT DU TRAVAIL : SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL, ASSOULIR LES CONDITIONS D'EMBAUCHE ET FACILITER L'ADAPTATION DES ENTREPRISES À LEUR ENVIRONNEMENT

Simplifier le droit du travail

La complexité de notre code du travail constitue un frein au développement économique et à l'investissement en France. Il faut bien entendu protéger les salariés mais sans brider le dynamisme et la capacité d'adaptation de l'économie. Toutes les tentatives de « toilettage » engagées par le passé se sont soldées par un échec car elles n'ont pas été basées sur une redéfinition du principe fondamental du code du travail.

Propositions

- **Refonder le code du travail sur ce qui relève des normes sociales fondamentales** et renvoyer le reste des dispositions à la négociation en entreprise. Cette approche permettra de gagner en lisibilité et de remettre la négociation au cœur des relations sociales, les abus concernant ce qui relève des normes sociales fondamentales étant pénalement sanctionnés.

Faciliter l'adaptation des entreprises à leur contexte en introduisant le motif de « réorganisation de l'entreprise » dans les procédures de licenciement collectif tout en renforçant la flexisécurité

L'impact économique et social des restructurations justifie que des obligations s'imposent aux entreprises. Il

⁽²⁾ 48 heures par semaine.

⁽³⁾ La fonction publique territoriale a vu ses effectifs augmenter sensiblement ces dernières années par rapport aux deux autres fonctions publiques (+1,6% entre 2011 et 2012 contre - 2% pour la fonction publique d'Etat et + 0,7% pour l'hospitalière.

⁽⁴⁾ L'armée a déjà largement recours aux contrats à durée déterminée renouvelables : 52% des militaires aujourd'hui sont sous contrat pour des périodes de 3, 5, 8 ou 10 ans renouvelables.

⁽⁵⁾ Il sera nécessaire par symétrie que les mutuelles du secteur privé ne puissent pas prendre en charge le premier jour d'absence afin d'assurer l'équité de traitement entre secteurs public et privé.



est normal et légitime que la loi impose aux entreprises concernées de respecter des règles précises. Toutefois, la spécificité française fixe des critères très restrictifs pour justifier du motif économique d'un licenciement. Les entreprises doivent ainsi prouver qu'elles affrontent des difficultés économiques ou des mutations technologiques nécessitant des suppressions ou des transformations d'emplois. Sans équivalent en Europe, ce mode de fonctionnement fait peser des restrictions considérables sur la motivation considérée comme valable des licenciements collectifs. Elle bride la nécessaire capacité d'anticipation et d'adaptation des entreprises à leur contexte économique.

Propositions

- **Introduire le motif de réorganisation de l'entreprise⁽⁶⁾ dans les procédures de licenciement collectif** pour permettre aux entreprises qui doivent s'adapter en permanence de rester compétitives. Les entreprises seront soumises à une obligation de déclaration qui fera l'objet d'une homologation tacite, sauf avis contraire. En cas de litige, le juge vérifiera la réalité de cette réorganisation sans avoir à l'interpréter. En contrepartie, on développera les éléments d'une flexisécurité adaptée au contexte français, en particulier en renforçant l'efficacité de la formation pour les demandeurs d'emploi et l'orientation vers des secteurs ayant des postes à pourvoir.

3. DIALOGUE SOCIAL : CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE L'OBJECTIF PREMIER SOIT LA PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE ET DONC DE L'EMPLOI ET DYNAMISER LA REPRÉSENTATION SYNDICALE

Le dialogue social s'est progressivement complexifié dans l'articulation des niveaux (entreprise, branche, interprofession) et dans la portée des accords. Les instances représentatives du personnel se sont multipliées : comité d'entreprise, comité d'établissement, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, comité central d'entreprise, comité de groupe, comité de groupe européen. Une entreprise a aujourd'hui autant d'interlocuteurs que d'instances représentatives du personnel, ce qui complique fortement le dialogue social, notamment dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Enfin la faible représentation syndicale favorise le syndicalisme politique alors que l'économie a besoin d'un syndicalisme d'adhésion constructif et force de proposition.

Par manque de dialogue social, certaines entreprises ont eu tendance à utiliser la politique salariale comme un outil destiné à garantir la paix sociale car il y a rarement consensus entre syndicats et patronat sur les conditions nécessaires

au développement et à la croissance des entreprises. Les entreprises ont ainsi vu leurs coûts augmenter plus vite que leur productivité. Le PIB de la France en valeur ajoutée a ainsi progressé de 9,7% entre 2007 et 2013 alors que sur la même période le salaire moyen a lui augmenté de 13,6%. L'évolution des salaires et plus largement le coût du travail sont ainsi décorrélés de l'amélioration de la productivité réelle, ce qui conduit à dégrader la marge des entreprises et donc leur capacité d'investissement et d'innovation.

Propositions

- **Relever les seuils sociaux** de 10 à 50 salariés et de 50 à 100 salariés.
- **Donner la possibilité aux accords d'entreprise de fixer l'architecture des IRP** (comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT, comité groupe) ainsi que les modalités de leur consultation⁽⁷⁾.
- **Valoriser et dynamiser la représentation du personnel** et assurer son ancrage dans la réalité de l'entreprise en limitant à 50% du temps de travail le temps consacré à l'exercice du mandat de chaque élu. En contrepartie, l'entreprise s'engage à valoriser l'expérience syndicale sur le plan des compétences et de la gestion de carrière.

4. CHÔMAGE : DÉVELOPPER LA FORMATION EN ALTERNANCE ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'INDEMNISATION CHÔMAGE

La France souffre d'un faible taux de participation à l'emploi et d'un taux de chômage structurel élevé, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes peu qualifiées. Malgré les allègements de charges, le SMIC entraîne pour les entreprises un coût supérieur à la productivité réelle des personnes les moins qualifiées, ce qui constitue un fort frein à l'embauche de celles-ci. La politique d'emplois aidés mise en œuvre par le gouvernement ne permet pas de résoudre durablement le problème, il faut donc engager résolument la France dans une autre voie qui est celle de la formation en alternance et de la formation continue (sous forme de flexisécurité) qui ont largement fait leurs preuves dans d'autres pays. Enfin, notre système d'indemnisation du chômage est cher et très peu incitatif et il faut y remédier.

Développer massivement la formation en alternance et l'apprentissage, du CAP aux études supérieures

Aujourd'hui, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans, soit 17% de cette classe d'âge, ne suivent aucune formation scolaire ou professionnelle et ne disposent d'aucun emploi.

⁽⁶⁾ Cette pratique existe en Allemagne et au Royaume-Uni.

⁽⁷⁾ En particulier décider de fusionner CE et CHSCT pour permettre à l'entreprise d'avoir un interlocuteur unique, en particulier dans le cas de plan de sauvegarde de l'emploi. Cela permettrait aussi de coordonner les demandes d'expertise de la part des IRP.



Chaque année, plus de 100 000 jeunes quittent le système scolaire sans aucun diplôme. La formation en alternance (ou apprentissage) est un levier majeur qui a fait ses preuves dans d'autres pays, Allemagne, Autriche et Suisse en particulier⁽⁸⁾, pour permettre aux jeunes qui n'ont pas le goût des études traditionnelles d'accéder à une formation qualifiante et de trouver rapidement un emploi. C'est un vecteur majeur de promotion sociale et de remédiation à la situation des jeunes en situation d'échec ou exclus du système scolaire. Mais c'est aussi pour les jeunes faisant des études supérieures une démarche qui permet une insertion professionnelle plus rapide et plus efficace. Face à la forte chute de l'apprentissage, il est urgent d'agir⁽⁹⁾.

Propositions

- **Faire de l'alternance la voie d'entrée privilégiée des jeunes, en particulier peu qualifiés, dans le monde du travail.** Cette approche par un renforcement de l'apprentissage permettra de facto aux entreprises de rémunérer les jeunes peu qualifiés à un niveau compatible avec leur productivité et devrait donc permettre à celles-ci d'embaucher à des conditions plus favorables tout en investissant dans la formation de jeunes qui seront leurs employés de demain. On abandonnera le recours massif aux emplois aidés qui n'offrent pas de réelle opportunité d'insertion professionnelle au delà de la fonction publique ou du monde associatif et on le réservera à un tout petit nombre de personnes en grande difficulté ne pouvant pas s'insérer dans le marché du travail.
- **Unifier l'ensemble des aides à l'apprentissage** au sein d'un crédit d'impôt de soutien au développement de l'alternance, réduire le nombre de collecteurs de la taxe d'apprentissage et revoir les principes d'affectation de celle-ci en la refocalisant sur les établissements de formation en alternance les plus efficaces.
- **Moduler les dotations de l'Etat aux missions locales** en fonction du nombre de sorties de jeunes en contrats d'apprentissage ou en contrats de professionnalisation.
- **Permettre aux entreprises de déduire le coût de financement des apprentis de leur budget de formation** de façon à inciter à l'emploi de jeunes en alternance en évitant une double taxation⁽¹⁰⁾.
- **Confier aux branches professionnelles** l'élaboration des référentiels métiers pour assurer une meilleure adéquation entre la demande des entreprises et l'offre de formation en alternance.

Améliorer l'efficacité de l'indemnisation chômage pour inciter au retour à l'emploi

Aujourd'hui l'indemnisation chômage et l'ensemble des aides disponibles permettent un taux de remplacement de l'ordre de 90% du revenu et cela sur près de deux ans. Il n'est plus possible de maintenir un système aussi coûteux, aussi peu incitatif à la reprise d'emploi, et qui a été abandonné par la plupart de nos voisins européens, y compris sociaux-démocrates.

Propositions

- **Plafonner toutes les allocations** afin que le taux de remplacement net n'excède pas un niveau de 75%.
- **Améliorer l'équité et l'efficacité de l'indemnisation chômage en introduisant une dose de dégressivité** afin de renforcer l'incitation à la reprise d'emploi et à la mobilité fonctionnelle, sectorielle et géographique.
- **Engager une réforme en profondeur de la formation professionnelle** pour assurer la formation et l'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers porteurs. Ceci permettra d'améliorer le rendement des moyens considérables⁽¹¹⁾ consacrés à la formation. A l'instar d'autres pays européens, on incitera les demandeurs d'emploi à aller vers ces postes dans les secteurs en forte demande.

5. CHARGES ET IMPÔTS PESANT SUR LES ENTREPRISES ET SUR L'INVESTISSEMENT : CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE ET DONC DE L'EMPLOI

Au-delà des cotisations sociales pesant sur le travail, la comparaison des prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne établie en 2011 par la Cour des comptes faisait ressortir que les prélèvements fiscaux directs sur les entreprises étaient en France plus de 2 fois plus élevés qu'en Allemagne (4,74% du PIB contre 2,29% du PIB). De plus, le SMIC, même sans coup de pouce, renchérit notre coût du travail car il augmente mécaniquement chaque année de l'inflation et de la moitié des gains de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et employés, ce qui limite le développement de l'emploi peu qualifié, en particulier dans les services. **Un traitement rapide et massif s'impose si nous voulons rétablir la compétitivité de notre économie et faire repartir la croissance et l'emploi.**

⁽⁸⁾ En Allemagne, où le système éducatif travaille main dans la main avec le secteur économique, 75% des moins de 20 ans sont dans un système de formation professionnelle, avec une durée moyenne de 3 ans d'apprentissage. En Suisse, près de 70% des jeunes fait le choix de l'apprentissage, avec un chômage des 15-29 ans quasi inexistant.

⁽⁹⁾ Baisse de 24 000 entrées soit -8 % en 2013, aggravation de la tendance sur 2014 avec -20 % en janvier par rapport à janvier 2013.

⁽¹⁰⁾ Voir prévoir des pénalités pour les entreprises ne contribuant pas à la démarche.

⁽¹¹⁾ De l'ordre de 30 Mds€ par an.



Propositions

- **Baisser les charges pesant sur le travail de tous les emplois** pour donner des marges de compétitivité prix et d'investissement à toutes les entreprises (en prenant en compte l'impact du CICE et du pacte de responsabilité).
- **Revoir le mécanisme de revalorisation du SMIC** afin qu'il prenne en compte la pression concurrentielle internationale pour donner une référence directrice non inflationniste à l'ensemble de la négociation salariale. Aujourd'hui, le SMIC est indexé sur l'inflation et sur 50% de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier. Une commission d'experts donne son avis sur un « coup de pouce » supplémentaire à donner. Nous proposons d'étendre le rôle de cette commission pour qu'elle fournisse au gouvernement des recommandations sur l'ensemble du dispositif -indexation sur l'inflation, pouvoir d'achat- en se basant sur des comparaisons internationales et sur la performance économique de la France par rapport à celle de ses principaux concurrents.
- **Alléger fortement les prélèvements pesant sur les entreprises et bridant leur capacité d'investissement, en les alignant sur les pratiques des pays européens comparables.**
 - **Réduire le taux de l'IS et en élargir l'assiette** de façon à nous aligner sur les pays européens comparables. Revoir ses caractéristiques économiques de façon à stimuler le renforcement des fonds propres plutôt que l'endettement.
 - **Supprimer 15Mds€ de taxes diverses pesant sur les entreprises**⁽¹²⁾.
- **Supprimer les taxes qui constituent une spécificité française bridant l'investissement ainsi que le dynamisme de l'économie et la compétitivité.**
 - **Supprimer l'ISF** (4,6 Mds€), spécificité française, éventuellement en ajustant la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu.
 - **Supprimer la taxe à 75%** versée par les entreprises sur les salaires supérieurs à 1 M€ par an qui ne dégage pas un rendement significatif, qui incite des grands groupes à baser leurs équipes de direction générale hors de France et crée une publicité négative très forte au territoire français.

- **Supprimer** les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui freinent la mobilité professionnelle (10 à 11 Mds€), le cas échéant par étapes.
- **Prendre un engagement de stabilité fiscale pour 5 ans**, une fois ces mesures appliquées, afin de donner aux entreprises une bonne visibilité sur les conditions fiscales dans lesquelles elles pourront prendre leurs décisions d'investissement.

Ces allègements ne produiront des effets positifs que si les entreprises ne les redistribuent pas immédiatement par des hausses salariales décorrélées de l'amélioration de la productivité⁽¹³⁾, mais qu'elles les réinvestissent dans l'outil productif.

Propositions

- **Renforcer l'actionnariat salarié, à la fois dans les grandes entreprises et dans les PME ainsi que la politique de participation/intéressement.** Cela ouvrira une alternative à la hausse salariale. Pour les PME, on étudiera la fusion de l'intéressement et de la participation ainsi qu'une garantie de liquidité des plans d'épargne salariale via la BPI.

Le financement de cet effort, soit une réduction de prélèvements de l'ordre de 50 Mds€, sera assuré par une augmentation modulée de la TVA de 3 points⁽¹⁴⁾ sachant qu'une augmentation uniforme de TVA d'un point représente 10 Mds€, par une réduction de la dépense publique de plus de 20 Mds€ pendant 3 ans, puis de 15 à 20 Mds€ les années suivantes.

6. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Les baisses de charges sont nécessaires, mais elles ne suffiront pas à créer un environnement favorable à l'investissement et à l'emploi, si elles ne s'accompagnent pas d'une simplification des procédures administratives et d'un renversement du mode de relations entre les entreprises et l'administration.

Les principales administrations qui régulent les entreprises (administration du travail et administration fiscale notamment) doivent passer d'une logique de méfiance et de contrôle à une logique d'accompagnement. Il s'agit de moderniser les relations entre les entreprises et les administrations tout en simplifiant les interactions et les procédures pour un meilleur service.

Propositions

- **Développer la signature de « contrats de partenariat » entre les entreprises et l'administration fiscale**, sur le modèle britannique, pour garantir un minimum de sécurité fiscale.

⁽¹²⁾ Cotisations FNAL, versement transport, taxes CNSA, taxe sur les véhicules de tourisme, contribution apprentissage, ... 15Mds€ pour le secteur marchand en France vs. 2 Mds€ en Allemagne.

⁽¹³⁾ Le MEDEF estime que 2/3 de la perte de compétitivité de la France par rapport à l'Allemagne vient des hausses de salaire et 1/3 des hausses de charges.

⁽¹⁴⁾ Le taux normal français est de 20%, il pourrait passer à 23% sans pour autant nous situer à un niveau atypique en Europe : Allemagne 19% ; Royaume Uni 20% ; Espagne 21% ; Italie 22% ; Portugal, Pologne, Irlande, Grèce 23% ; Finlande 24% ; Danemark et Suède 25%.



- Appliquer effectivement le principe de la décision tacite d'acceptation qui évitera aux entreprises des délais bridant leur capacité d'action.

7. SOUTIEN À L'INNOVATION

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est un dispositif efficace qui soutient l'innovation. Il faut renforcer ce soutien à l'innovation, vital pour la compétitivité de la France, en le complétant par des mesures ambitieuses.

Propositions

- **Accroître l'efficacité du CIR** en mesurant son impact pour le cibler sur des innovations génératrices de compétitivité.
- **Privilégier le principe de responsabilité au principe de précaution** qui bride la capacité d'innovation.
- **Renforcer la capacité offerte aux universités de valoriser l'innovation** par la création d'entreprises innovantes par les étudiants et les chercheurs, et par le développement d'agences de valorisation de l'innovation en prise avec le tissu économique.
- **Encourager le développement de pôles de compétitivité de taille critique** au niveau mondial en encourageant les regroupements et les alliances avec des pôles de compétitivité Européens.

Pour s'inscrire dans une dynamique de progrès, de croissance, d'emploi et maintenir un modèle social viable, la France doit faire un **effort majeur sur les facteurs bridant la compétitivité et le dynamisme de notre économie**. Il faut stimuler l'offre et rétablir la compétitivité en traitant les handicaps de fond : niveau des charges sociales, durée du travail, complexité du droit du travail, assurance chômage peu incitative à la reprise d'emploi, formation professionnelle dispendieuse et inefficace, charges pesant sur les entreprises. Afin que ces efforts portent leurs fruits et que les marges de manœuvre données à l'économie sous forme de réduction de charges ne soient pas immédiatement absorbées par des hausses salariales qui creuseraient encore l'écart en terme de coût du travail avec les pays Européens concurrents, **il est nécessaire d'assurer un renforcement de la concurrence** en particulier dans les secteurs où la productivité de la France est en deçà de celle des concurrents européens (commerce de détail, transport, énergie, professions réglementées)⁽¹⁶⁾.

8. FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Malgré une bonne dynamique entrepreneuriale, les jeunes entreprises ont du mal à se développer et à atteindre la taille critique, souvent parce qu'elles rencontrent des difficultés pour financer les différentes étapes de leur croissance. Or la France dispose d'un volant d'épargne très important, mais qui n'est pas suffisamment investi dans l'économie productive.

Propositions

- **Refondre la fiscalité du capital** afin de réorienter l'épargne française vers l'investissement productif.
- **Renforcer les dispositifs incitatifs à l'investissement direct** dans les PME selon des modalités utilisées avec succès dans d'autres pays Européens. L'Employment Investment Scheme (EIS)⁽¹⁵⁾ au Royaume Uni, permet ainsi à des investisseurs privés d'investir sous forme d'actions ou d'obligations dans des TPE et des PME de toute nature en apportant une garantie sous forme de crédits d'impôt pour des montants pouvant aller jusqu'à 1 M€. Ce dispositif permet à la fois d'irriguer le tissu économique et de renforcer la notion d'actionnariat populaire dans une partie large de la population.

Parallèlement, un effort majeur d'assainissement des finances publiques doit être mené à bien afin de revenir dans la norme européenne. Au delà des propositions ayant trait à la fonction publique, celui-ci passe par :

- **La poursuite de la réduction des frais de fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales** par la suppression de deux des quatre échelons.
- **Le rééquilibrage du régime général des retraites** par le report de l'âge légal progressif à 65 ans ainsi que par l'harmonisation graduelle des régimes privés, publics et spéciaux dans un souci d'équité entre les Français.
- **La réforme en profondeur du système de santé**, de façon à assurer la maîtrise des coûts face aux évolutions démographiques.
- **La maîtrise des autres dépenses sociales** (famille, solidarité, handicap, logement) de façon à focaliser les moyens consacrés à la solidarité sur les citoyens qui en ont le plus besoin.

⁽¹⁵⁾ <http://www.hmrc.gov.uk/eis/>

⁽¹⁶⁾ OCDE, *La compétitivité en France*, Novembre 2013.



FORCEREPUBLICAINE

1, rue Bixio - 75007 PARIS
www.force-republicaine.fr